

**SYNDICAT MIXTE
EVREUX PORTES DE NORMANDIE / COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
DE CONCHES (EPN/CCPC)**

COMITE SYNDICAL

♦♦♦

**SÉANCE
DU 3 JUILLET 2019**

♦♦♦

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Mercredi 3 Juillet, les membres du Comité syndical EPN / CCPC, convoqués individuellement le 27 juin 2019, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie de Conches en Ouche, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16H05, sous la présidence de M. Alfred RECOURS, 1^{er} Vice-président du Syndicat mixte EPN/CCPC.

Etaient présents :

Monsieur	GROIZELEAU Bruno
Monsieur	HUBERT Xavier
Monsieur	DOUARD Daniel
Monsieur	COCHON Michel
Monsieur	MOLINA Michel
Monsieur	DOSSANG Guy
Madame	COULONG Rosine
Monsieur	PRIEZ Rémi
Monsieur	ALORY Christophe
Monsieur	RECOURS Alfred
Monsieur	SAPOWICZ Marcel
Madame	HUBERT Maryse
Monsieur	THEBAUD Gérard

ABSENTS non représentés :

Monsieur	LEFRAND Guy
Monsieur	BOREGGIO Sylvain
Monsieur	ETTAZAOUI Driss
Madame	AUGER Stéphanie
Monsieur	BOURRELLIER Ludovic
Monsieur	MABIRE Arnaud
Madame	CLERET Laurence

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200074946-20190703-asb-1902-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2019

**SYNDICAT MIXTE
EVREUX PORTES DE NORMANDIE / COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
DE CONCHES (EPN/CCPC)**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SCoT – Bilan de la concertation et Arrêt du projet

Monsieur le Président expose au Comité syndical les points suivants :

- Les objectifs de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale ;
- Les modalités de concertation mises en œuvre et le bilan qu'il convient de tirer ;
- Le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables qui a eu lieu au sein du comité syndical lors de la séance du 26 février 2019 ;
- Les éléments essentiels du projet de schéma de cohérence territoriale.

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.103-2 à L.103-4, L.143-17 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°SCAED-2017-34 en date du 23 juin 2017 portant publication du périmètre du schéma de cohérence territoriale Evreux Portes de Normandie – Communauté de Communes du Pays de Conches ;

Vu la délibération n°3 du comité syndical du 29 juin 2017, visée en Préfecture de l'Eure le 18 juillet 2017, prescrivant l'élaboration du schéma de cohérence territoriale Evreux Portes de Normandie – Communauté de Communes du Pays de Conches et définissant les objectifs et les modalités de concertation mises en œuvre à l'occasion de cette élaboration ;

Vu la délibération n°4 du comité syndical en date du 20 mars 2018, visée en Préfecture de l'Eure le 22 mars 2018, relative à l'extension de la procédure d'élaboration aux nouvelles communes ayant adhéré à EPN au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la délibération du comité syndical en date du 26 février 2019, visée en Préfecture de l'Eure le 21 mars 2019, actant la tenue du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables ;

Vu le bilan de la concertation annexé à la présente délibération ;

Vu le dossier d'arrêt annexé à la présente délibération ;

Il est demandé aux membres du Comité syndical de bien vouloir :

- **TIRER** le bilan de la concertation mise en œuvre à l'occasion de l'élaboration du projet de schéma de cohérence territoriale, dont les modalités correspondent à celles qui ont été définies par la délibération du comité syndical en date du 29 juin 2017 ;
- **ARRETER** le projet de schéma de cohérence territoriale Evreux Portes de Normandie – Communauté de Communes du Pays de Conches, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- **TRANSMETTRE** la présente délibération aux personnes publiques associées mentionnées à l'article L. 132-7 et L. 132-8 du code de l'urbanisme et à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime ;
- **AFFICHER** la présente délibération pendant une durée d'un mois, conformément aux dispositions de l'article R. 143-7 du code de l'urbanisme :
 - o au siège du syndicat mixte compétent pour l'élaboration du SCoT ;
 - o dans les mairies des communes comprises dans le périmètre du SCoT ;
 - o aux sièges des deux établissements publics de coopération intercommunale.

ADOPTÉ

Le Président du Syndicat Mixte EPN/CCPC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200074946-20190703-asb-1902-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2019

Guy LEFRAND

Comité Syndical du 03 juillet 2019



Schéma de Cohérence Territoriale

Evreux Portes de Normandie
Communauté de Communes du Pays de Conches

Bilan de concertation

Vu pour être annexé à la délibération
du comité syndical du 03 juillet 2019
relative à l'arrêt de projet du schéma de cohérence de territoriale
Evreux Portes de Normandie - Communauté de Communes du Pays de Conches

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2019

La communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie et la communauté de communes du Pays de Conches ont souhaité œuvrer conjointement à la construction d'un projet de territoire à longue échéance. C'est dans ce contexte que l'élaboration du schéma de cohérence territoriale a été prescrite le 29 juin 2017 en comité syndical.

Conformément aux articles L. 143-17 et L. 103-3 du code de l'urbanisme, les modalités de concertation ont été définies. Celles-ci doivent permettre au public le plus large possible, d'accéder aux informations relatives au projet de SCoT, d'être sensibilisé aux différents enjeux du territoire et à sa mise en valeur, de comprendre les spécificités locales, d'apporter sa contribution aux réflexions stratégiques et de faciliter les échanges sur le projet.

Aussi, concernant les modalités de concertation, la délibération a été rédigée comme suit :

- « Affichage de la délibération de prescription du SCoT jusqu'à l'arrêt de projet :
 - Au siège du Syndicat Mixte EPN-CCPC
 - Au siège des deux EPCI qui composent le Syndicat Mixte
 - A l'accueil de proximité de Saint-André-de-l'Eure (ancien siège de la Communauté de Communes de la Porte Normande)
- Le public sera informé de l'avancée des études et de la procédure :
 - Par le biais de supports écrits édités par les deux EPCI qui composent le Syndicat Mixte
 - Sur le site Internet d'EPN et sur celui de la commune de Conches-en-Ouche
 - Sur le site Internet du SCoT du Syndicat Mixte EPN/CCPC qui sera mis en ligne préalablement au débat sur le projet d'aménagement et de développement durables du SCoT
- Des réunions publiques seront organisées à différentes étapes de la procédure d'élaboration. Elles permettront d'échanger de façon directe et interactive avec les habitants, associations locales et toute personne intéressée par l'élaboration du SCoT
- Le public pourra faire connaître ses observations au fur et à mesure de l'avancée du projet de SCoT en les consignand dans un registre de concertation tenu à cet effet, ouvert dès publication de la présente délibération et jusqu'à l'arrêt du projet de SCoT, accessible aux jours et heures habituels d'ouverture des lieux :
 - Au siège du Syndicat Mixte EPN/CCPC, 9 rue Voltaire, CS 40423, 27004 Evreux Cedex
 - Au siège des deux EPCI qui composent le Syndicat Mixte :
 - Evreux Portes de Normandie : 9 rue Voltaire, CS 40423, 27004 Evreux Cedex
 - Communauté de Communes du Pays de Conches : 43 rue Willy Brandt, 27190 Conches-en-Ouche
 - Ainsi qu'à l'accueil de proximité (ancien siège de la Communauté de Communes de la Porte Normande)
- Le public pourra également faire connaître ses observations et propositions au fur et à mesure de l'avancée du projet de SCoT en les adressant directement :
 - Par courrier postal à l'attention de Monsieur le Président du Syndicat Mixte EPN-CCPC, 9 rue Voltaire, CS 40423, 27004 Evreux Cedex
 - Par courrier électronique à l'adresse suivante : scot@epn-agglo.fr
 - Ces observations et propositions seront annexées au registre de concertation tenu au siège du Syndicat Mixte »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200074946-20190703-asb-1902-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2019

1. Déroulement de la concertation

▪ Affichage

La délibération de prescription du SCoT a été affichée jusqu'à l'arrêt de projet :

- Au siège du Syndicat Mixte EPN-CCPC ;
- Au siège des deux EPCI qui composent le Syndicat Mixte ;
- A l'accueil de proximité de Saint-André-de-l'Eure (ancien siège de la Communauté de Communes de la Porte Normande).

▪ Réunion avec le monde agricole

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture, des ateliers ont été réalisés, réunissant élus et exploitants agricoles ayant leur siège d'exploitation sur le territoire.

Après une présentation des éléments issus du diagnostic, les équipes ont été invitées à dégager et hiérarchiser les enjeux issus de quatre thématiques :

- Urbanisme, aménagement et foncier ;
- Environnement et paysage ;
- Développement économique ;
- Mobilités/usages.

Les enjeux suivants ont été dégagés et pris en compte dans le cadre de l'élaboration du SCoT :

Urbanisme, aménagement et foncier	<ul style="list-style-type: none">- Limiter la consommation de foncier agricole et naturel ;- Préserver les sols à fort potentiel agronomique ;- Protéger les bâtiments en activité et permettre leur évolution ;- Accompagner les échanges parcellaires ;- Urbaniser et densifier en priorité dans les dents creuses et limiter le développement de l'habitat dispersé.
Environnement et paysage	<ul style="list-style-type: none">- Accompagner les agriculteurs au sein des bassins d'alimentation de captage ;- Maintenir les prairies, essentielles aux activités d'élevage ;- Maintenir les surfaces d'épandage, essentielles aux activités d'élevage et à la collectivité (boues) ;- Gérer les espaces ruraux et les délaissés, valoriser le paysage ;- Favoriser le développement de la biodiversité.
Développement économique	<ul style="list-style-type: none">- Valoriser et renforcer les filières du territoire ;- Accompagner la transmission des exploitations agricoles ;- Réfléchir aux grands projets en concertation avec le monde agricole ;- Favoriser la diversification des exploitations ;- Permettre l'implantation d'activités en lien avec l'agriculture (machinisme, silo, négoce, etc.,...).
Usages	<ul style="list-style-type: none">- Maintenir des zones tampons entre les activités agricoles et les zones urbaines ;- Aménager en concertation avec tous les acteurs du territoire ;- Favoriser les échanges, développer le « faire ensemble » ;- Communiquer auprès du grand public sur le métier ;- Couvrir l'ensemble du territoire en réseau mobile et internet.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200074946-20190703-asb-1902-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2019

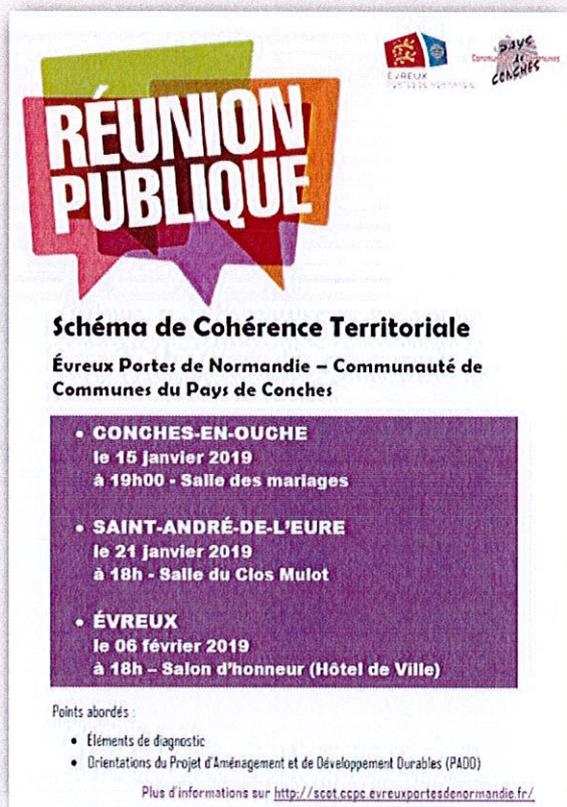


■ Réunions publiques

Deux sessions de réunions publiques ont été réalisées de façon à présenter dans un premier temps les éléments de diagnostic et le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et dans un second temps, les grands principes issus du document d'orientations et d'objectifs (DOO).

La population a pu être informée par plusieurs biais de la tenue de ces réunions :

- Transmission d'affiches aux communes pour diffusion en mairie : affichage ou autre moyen laissé au choix des élus ;
- Affichage sur panneau numérique quand cela était possible ;
- Annonce sur le site Internet dédié au SCoT ;
- Annonce dans le magazine de l'agglomération EPN (cf. : articles page 8) ;
- Annonce sur le site Internet de la CCPC.



RÉUNION PUBLIQUE

Schéma de Cohérence Territoriale
Évreux Portes de Normandie – Communauté de Communes du Pays de Conches

- **CONCHES-EN-OUCHE**
le 15 janvier 2019
à 19h00 - Salle des mariages
- **SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE**
le 21 janvier 2019
à 18h - Salle du Clos Mulot
- **ÉVREUX**
le 06 février 2019
à 18h - Salon d'honneur (Hôtel de Ville)

Points abordés :

- Éléments de diagnostic
- Orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Plus d'informations sur <http://scot.ccpc.evreuxportesdenormandie.fr/>



RÉUNION PUBLIQUE

Schéma de Cohérence Territoriale
Évreux Portes de Normandie – Communauté de Communes du Pays de Conches

- **SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE**
le lundi 06 mai 2019
à 18h - Salle du Clos Mulot
- **ÉVREUX**
le jeudi 16 mai 2019
à 18h - Salle Jean-Robert Daix
- **CONCHES-EN-OUCHE**
le lundi 20 mai 2019
à 18h30 - Salle annexe à la salle des mariages

Point abordé :

- Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

Plus d'informations sur <http://scot.ccpc.evreuxportesdenormandie.fr/>

Affiches diffusées pour les réunions publiques



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200074946-20190703-asb-1902-DE

Réunion publique du 21 janvier 2019

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2019



Affichage numérique à Conches-en-Ouche

A l'issue de ces réunions, les supports ont été mis en ligne sur le site Internet du SCoT.

Objet des réunions	Points abordés	Réunions publiques	Nombre de présents
Éléments de diagnostic et projet d'aménagement et de développement durables (PADD) avant débat en comité syndical	<ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce que le SCoT ? (définition, questions auxquelles le SCoT doit répondre, contenu) ; • Éléments de diagnostic et enjeux ; • Orientations du PADD ; • Calendrier et procédure ; • Modalités de concertation (démonstration d'accès au site Internet depuis les sites de la CCPC et d'EPN, formulaire de contact, registre de concertation). 	Mardi 15 janvier Conches-en-Ouche	6
		Mardi 22 janvier Saint-André-de-l'Eure	22
		Mercredi 06 février Évreux	25
		Lundi 06 mai 2019 Saint-André-de-l'Eure	25
Document d'orientations et d'objectifs (DOO)	<ul style="list-style-type: none"> • Calendrier et procédure ; • Modalités de concertation (démonstration d'accès au site Internet depuis les sites de la CCPC et d'EPN, formulaire de contact, registre de concertation). 	Jeudi 16 mai 2019 Évreux	8
		Lundi 20 mai 2019 Conches-en-Ouche	13

Les réunions publiques ont permis à la population de s'exprimer et de poser des questions spécifiques, détaillées ci-après avec les réponses apportées :

Procédure

Quels sont les SCoT existants qui s'appliquent actuellement sur le territoire ?

Le SCoT du Grand Evreux Agglomération (GEA) est le seul SCoT du territoire qui reste opposable jusqu'à l'approbation du SCoT EPN-CCPC.

Comment optimiser la prise en compte de documents d'urbanisme qui doivent s'élaborer de façon concomitante ?

Concernant le cas du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) d'Evreux Portes de Normandie qui est en cours d'élaboration, la cohérence entre les deux documents s'effectue simultanément.

Pour le cas des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), ceux-ci devront être rendus compatibles dans les 5 années après l'approbation du SCoT.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) également en cours d'élaboration doit être en cohérence avec les orientations du SCoT.

Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) avec lequel le SCoT doit être compatible a été arrêté en décembre 2018. Les services chargés de l'élaboration du SCoT veillent d'ores et déjà à en assurer la cohérence d'ensemble.

De manière plus générale, les personnes publiques associées (PPA) veillent à la bonne intégration de toutes les problématiques et à l'articulation des documents entre eux : la hiérarchie des normes. Les SCoT limitrophes sont pris en considération.

Énergie - Environnement

Quels sont les objectifs concrets en matière de consommation énergétique dans le cadre du SCoT ?

Le SCoT est un document cadre chargé d'assurer la cohérence globale de l'ensemble des politiques publiques. C'est le PCAET qui aura pour rôle de mettre en œuvre des actions concrètes et des objectifs chiffrés.

Il y a une volonté régionale forte de développer l'hydrogène pour jouer sur la complémentarité électrique/hydrogène. L'hydrogène constitue une filière en devenir, peu développée à l'heure actuelle mais dont les acteurs du SCoT, tout comme la Région Normandie notamment, se saisissent.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2019

L'impact des aménagements sur les paysages est de plus en plus pris en compte. Depuis 1er mars 2018, le permis d'aménager intègre en effet un volet paysager.

Équipements - Habitat

Comment le SCoT compte-t-il faire face à l'adaptation des équipements en lien avec le vieillissement de la population ?

Tout un travail sera à réaliser sur la typologie des logements. Il s'agit de proposer des logements qui s'adaptent aux différentes étapes de la vie et à l'évolution de la cellule familiale (jeunes ménages, couples avec enfants, personnes âgées, en situation de handicap). Le SCoT se fixe également comme ambition d'assurer le parcours résidentiel des habitants.

A l'époque du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU), les maires d'Evreux et de Guichainville avaient eu l'idée de loger les employés communaux sur un terrain résiduel du tracé du périphérique. Toutes les personnes volontaires s'étaient rassemblées pour construire ce projet. Ce travail témoigne d'une collaboration réussie.

Articulation

Quelle est l'articulation du SCoT avec les autres documents ?

Les objectifs du SCoT se déclineront par le biais des documents d'urbanisme locaux (plan local d'urbanisme intercommunal ou communal, carte communale) ou sectoriels (programme local de l'habitat, plan de déplacements urbains, plan climat air-énergie territorial,...)

Les documents de rang inférieur doivent répondre à un lien de compatibilité avec le SCoT. Il s'agit d'un niveau intermédiaire d'opposabilité. La compatibilité implique que les documents n'aillent pas à l'encontre de ce qui est inscrit dans le SCoT. C'est un principe de « non-contrariété ».

Hameaux

La conservation des hameaux dans leurs formes actuelles implique-t-elle que les hameaux n'auront plus du tout vocation à se développer ?

Les hameaux disposent rarement d'équipements et de services. Leur développement implique de surcroît une consommation d'espaces agricoles et le coût d'extension des réseaux, en zone très diffuse, est par ailleurs très élevé. Le SCoT envisage non pas un développement mais, tout au plus, une possible densification des hameaux existants qui s'appréciera au cas par cas en collaboration avec les services de l'Etat.

Consommation d'espaces

Quels sont les objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour les prochaines années ?

Au regard du rythme de consommation annuel rétrospectif et du rythme de consommation annuel projeté, le SCoT envisage une réduction d'environ 45% du rythme annuel de consommation pour l'habitat et d'environ 33% du rythme annuel de consommation pour l'économie.

Mobilités

L'optimisation des liaisons entre Conches-en-Ouche/Evreux et Evreux/Saint-André-de-l'Eure sont évoquées mais le SCoT prend-il en compte les connexions nécessaires avec l'extérieur du territoire, notamment Dreux ?

Le diagnostic a en effet mis en évidence une forte polarisation de Dreux pour les communes du Sud du territoire du SCoT. Cette connexion est mise en évidence. De plus, les connexions avec la région parisienne est mise en exergue par le biais du projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN) et de doublement de la

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2019

RN13 sur l'axe Evreux/Chaufour-les-Bonnières. Il est nécessaire également de regarder les connexions avec la communauté d'agglomération Seine-Eure (Louviers / Val-de-Reuil), reliée au territoire par la RN 154. Le projet de mobilité du territoire du SCoT tient compte des besoins à la fois « vers » et « depuis » les territoires voisins.

Quelle prise en compte de l'offre en transports en commun ?

Le SCoT prône le développement de l'intermodalité, soit la possibilité d'utiliser plusieurs modes de déplacements différents entre un point A et un point B. L'engagement du SCoT en faveur de la diversification de l'intensification de l'offre de mobilité durable est une réponse à cette ambition. Une réflexion est actuellement en cours entre Evreux Portes de Normandie et la Communauté de Commune du Pays de Conches pour développer davantage l'offre en transports en commun entre Conches-en-Ouche et Evreux. Plus généralement l'accent et les moyens sont mis sur le développement des offres de mobilité entre les bourgs ruraux et les pôles du territoire du SCoT ainsi que vers les pôles voisins.

Santé

La thématique de la santé est-elle prise en compte dans le SCoT ?

La prise en compte du vieillissement de la population est prise en compte dans les orientations du SCoT. De plus, en lien avec l'Union Régionale des Médecins Libéraux (URML) de Normandie, le SCoT œuvre en faveur de la création de Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) visant à consolider l'accès aux soins sur les territoires fragilisés en agissant sur le regroupement de professionnels de santé. Le diagnostic du SCoT a toutefois permis de mettre en exergue un accès global aux soins et une dotation en structures sur le territoire suffisant.

Le SCoT peut-il éviter l'apparition d'antennes relais ?

Le SCoT n'a pas vocation à limiter l'apparition d'antennes relais mais le SCoT EPN-CCPC vise à optimiser leur intégration dans le paysage. Les documents d'urbanisme devront prendre en compte cet objectif.

Cadre de vie

Comment est appréhendée la question de la pollution par les pesticides ?

La gestion des pesticides obéit à une réglementation qui va bien au-delà du SCoT. Au travers du SCoT cette question est notamment appréhendée par l'optimisation de la gestion des interfaces habitat/activité agricole (haies plantées), notamment par la création d'une zone tampon d'environ 10 mètres minimum.

Comment est abordée la question des nuisances sonores liées aux infrastructures ?

Le SCoT prévoit d'intégrer cette question dans le développement de l'urbanisation à proximité des grands axes de communication. En fonction du classement des infrastructures, les documents d'urbanisme locaux devront prendre des dispositions spécifiques sur le bruit.

Autres remarques

« Le SCoT prévoit la mise en synergie des entreprises et des sites d'enseignement, mais il est dommage de ne pas faire le lien avec le parcours d'orientation des jeunes collégiens. Cela permettrait de mettre en valeur les filières d'apprentissage et les métiers. »

« L'intégration du transport agricole dans les mobilités est un enjeu important. »

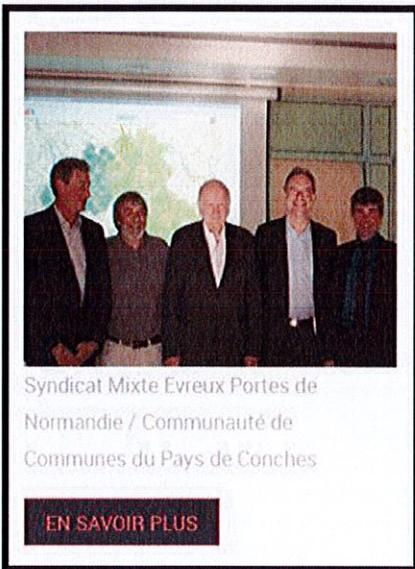
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200074946-20190703-asb-1902-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2019

▪ Parutions d'articles



- Depuis le site de la CCPC (*image ci-contre*)
- Dans le magazine d'EPN, à deux reprises (*articles ci-dessous*): lien vers le site Internet dédié au SCoT et évocation des dates et périodes de réunions publiques. Les deux magazines ont été diffusés sur support papier et mis en ligne sur le site Internet d'Evreux Portes de Normandie pour une plus large répartition.

MAG janvier à mars 2019

Un territoire pour demain

Pour l'élaboration de son PLUi-HD (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat et Déplacements) des dix ans à venir, l'agglomération a réalisé un premier diagnostic avec les élus et les techniciens puis organisé dix réunions publiques. De quoi dresser une première feuille de route pour l'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durable qui sera débattu en conseil communautaire en avril 2019. Renseignements par mail à : planification@epn-agglo.fr et registres de concertation publique consultables dans les mairies.

En parallèle, un SCoT (Schéma de cohérence territoriale) est réalisé sur les intercommunalités d'Evreux Portes de Normandie et la Communauté de communes du Pays de Conches. Une restitution des enjeux et des orientations est prévue en réunion publique le **15 janvier à Conches-en-Ouche** (salle des mariages) à **19h**, le **21 janvier** (salle du Clos-Mulot) à **Saint-André-de-l'Eure à 18h**, le **6 février** (Hôtel de Ville - Salon d'honneur) à **Evreux à 18h**. Informations : scot@epn-agglo.fr ou sur le site : scot.ccpcevreuxportesdenormandie.fr

MAG avril à juin 2019

PLUi-HD / SCoT

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-HD (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat et Déplacements) et du SCoT, différents documents (Diagnostic et Projet d'aménagement et de développement durables, lettres d'information PLUi-HD, planning et panneaux de l'exposition itinérante PLUi-HD dans les communes) sont en ligne

📧 evreuxportesdenormandie.fr et <http://scot.ccpcevreuxportesdenormandie.fr>

Les prochaines réunions de concertation publique auront lieu en mai 2019. Un registre de concertation est à disposition dans chacune des 74 mairies

📧 planification@epn-agglo.fr

Pour le SCoT, un registre de concertation est à disposition à Evreux (EPN), Saint-André-de-l'Eure (ex-siège CCPN) et Conches-en-Ouche (Mairie)

📧 scot@epn-agglo.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

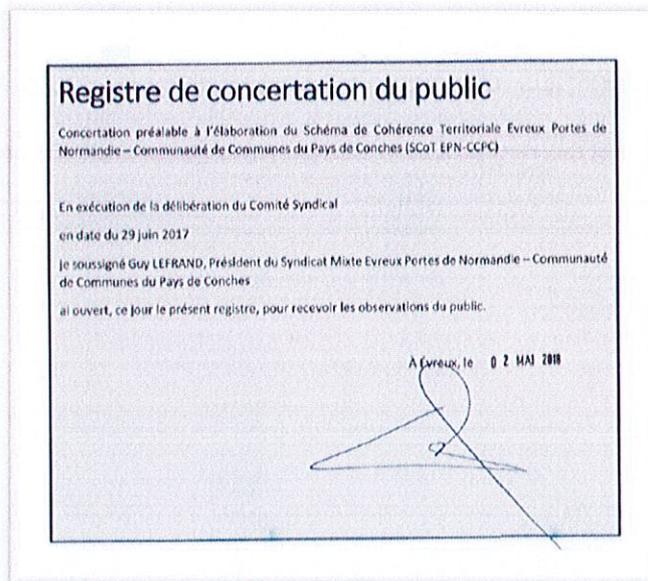
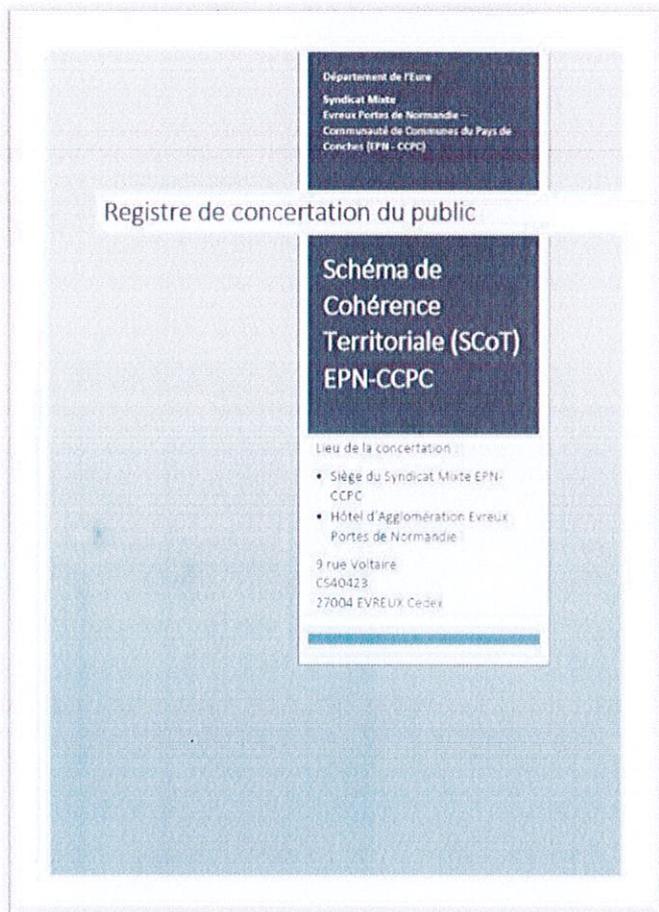
027-200074946-20190703-asb-1902-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2019

▪ Registres de concertation

Les registres ont été ouverts par le Président du Syndicat Mixte le 02 mai 2018, soit avant la publication de la délibération de prescription dans les annonces légales (parution le 29 juin 2018). Les registres ont été disposés à Evreux, Saint-André-de-l'Eure et Conches-en-Ouche conformément aux modalités définies dans la délibération de prescription.



Registres	Remarques
Evreux (en tant qu'EPCI et siège du Syndicat Mixte)	Aucune remarque formulée.
Saint-André-de-l'Eure	Registre non restitué.
Conches-en-Ouche	Registre non restitué.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200074946-20190703-asb-1902-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2019

■ Site Internet



Le site Internet dédié au SCOT a été mis en ligne en décembre 2018, préalablement au débat sur les orientations du PADD. Il était accessible depuis le site Internet de la CCPC et d'EPN par un renvoi direct : <http://scot.ccpc.evreuxportesdenormandie.fr/>

Le site avait avant tout :

- Une vocation d'information, avec des informations sur la réalisation du SCOT (délibération de prescription accessible par lien hypertexte), le rôle du SCOT, son contenu, les thèmes abordés, le calendrier prévisionnel d'élaboration et les modalités d'association du public ;
- Une vocation de contextualisation avec des informations relatives à la création du syndicat mixte et le périmètre d'intervention du SCOT (arrêtés préfectoraux accessibles par liens hypertextes) ;
- Une vocation de stockage et de mise à disposition de documents avec un accès au diagnostic provisoire, au PADD débattu en comité syndical et aux diaporamas de présentation diffusés en réunions publiques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200074946-20190703-asb-1902-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2019

▪ Adresse électronique et postale

Afin de varier les supports de communication et de permettre la participation d'un plus grand panel de population, un formulaire de contact était accessible depuis le site Internet dédié au SCOT, en plus de la mise à disposition des registres de concertation.

Un message a été transmis par un administré.

Message reçu le 08-06-2019 :

« Bonjour,

Ce SCOT doit-il présager des constructions de logements sans commerces, ni services de proximité, ni transports (donc toujours plus de voitures sur les routes), comme actuellement, sur des champs et des prés au nom d'un "développement résidentiel" ? Doit-on s'attendre à la disparition des villages et de leurs maires (quels pouvoirs leur restera-t-il?)? Chaque commune sera-t-elle uniformisée labellisée "SCOT"? Ces "corridors écologiques" et "réservoirs de biodiversité" seront-ils des espaces sous cloche interdits au public ou aménagés en jardins publics ou encore exploités pour les touristes? Tout le territoire doit-il être contrôlé au nom d'un développement économique, d'un "urbanisme durable" qui défigurera nos campagnes actuelles? On ne fera plus la différence entre ville et campagne. La CCPC sera la banlieue d'EPN. Et tout le monde s'attend à une hausse des impôts, des taxes sur les charges pour la CCPC..... "pérenniser les espaces agricoles tout en assurant un développement de l'urbanisme tout en protégeant l'eau et en améliorant la qualité de l'air", projet ambitieux mais un peu contradictoire tant que vous n'aurez pas une politique commune verte et bio. Pour améliorer la qualité de vie, vous n'aurez pas d'autres choix que la conversion de l'agriculture en bio, en permaculture, que de réduire les transports (car on sait bien que la voiture électrique n'est pas la solution) donc de développer des activités de proximité et la rénovation plutôt que la construction. Les membres du SCOT devrait être directement élu par les habitants du territoire car on ne va plus savoir qui décide si nos maires nous répètent "ce n'est pas moi, c'est le SCOT! " L'administration française se transforme tout comme le territoire... »

Réponse apportée le 13-06-2019 :

« Bonjour,

Nous accusons réception de votre courriel et vous en remercions.

Pour information, le SCOT est porté par le syndicat mixte dont l'organe délibérant est le comité syndical. Les délégués du comité syndical ont été désignés directement par les organes délibérants des membres du syndicat mixte soit la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie et la communauté de communes du Pays de Conches.

Aussi le nombre de sièges a été déterminé en fonction du nombre d'habitants de chaque structure intercommunale. De fait, les élus du comité syndical ont été élus par la population de manière indirecte. Pour information, la liste des membres constitutifs du comité syndical figure sur le site Internet du SCOT (rubrique « Le territoire » - « Le syndicat mixte »).

Cordialement.

L'équipe du SCOT EPN-CCPC »

Malgré la possibilité d'adresser les courriers par voie postale, le syndicat mixte n'a été destinataire d'aucune lettre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200074946-20190703-asb-1902-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2019

2. Bilan de l'efficacité des outils de concertation mis en place

Affichage de la délibération de prescription	<p>Satisfaisant. L'affichage de la délibération de manière prolongée jusqu'à l'arrêt de projet a eu le mérite de prolonger la communication sur le sujet, même si l'efficacité de cet outil est difficilement mesurable.</p>
Réunion avec le monde agricole	<p>Très satisfaisant. Avec 51 présents, l'atelier a connu une bonne fréquentation. La synthèse des échanges a pu être intégrée au diagnostic agricole et les enjeux ont pu être pris en compte dans l'élaboration du SCoT. Au-delà de l'échange entre agriculteurs, élus et techniciens, la réunion a permis de communiquer sur la démarche d'élaboration du SCoT.</p>
Réunions publiques	<p>Très satisfaisant. Les réunions publiques ont généré un taux de présence non négligeable avec un total avoisinant les 100 participants. Les échanges ont été multithématiques et ont permis d'évoquer et/ou rappeler l'accès au site Internet du SCoT ainsi que l'existence du formulaire de contact et des registres de concertation.</p>
Parutions d'articles	<p>Satisfaisant. Les articles ont permis de communiquer sur la procédure, les réunions publiques et sur l'existence du site Internet</p>
Registres de concertation	<p>Peu satisfaisant. Les registres de concertation n'ont pas suscité l'intérêt de la population.</p>
Site Internet et adresse électronique	<p>Très satisfaisant. Le site Internet a été un outil pratique permettant le stockage et la diffusion des supports inhérents au SCoT.</p>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200074946-20190703-asb-1902-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2019